

Table with 2 columns: Type of subscription (e.g., 12 months, 6 months) and Price.

EDITION SEMAINE

Un an, en comptant d'avance

WELLMAN & Co. administrateur

LE DROIT

"DIEU ET MON DROIT."

BUREAUX: 111, Cote Lamontagne, Fasse-Ville, Quebec.

TARIF DES ANNONCES

Table with 2 columns: Type of advertisement (e.g., 1st page, 2nd page) and Rate.

Rédacteur en chef: ERNEST CHOUINARD

DEUX DISCOURS DE L'HONORABLE M. MERCIER

Nous appelons d'une façon toute spéciale l'attention de nos lecteurs sur les deux discours de l'honorable M. Mercier que nous publions ailleurs.

DISCOURS DE L'HON. H. MERCIER

PREMIER MINISTRE En réponse aux motions de MM. Auguste Tossier et Desmarais

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE

Séance du 5 décembre 1890

Il ne peut pas y avoir d'objection M. l'Orateur, à la production des documents demandés avec tant d'éloquence par l'honorable député de Rimouski.

Le département de l'Instruction publique est un département réel dans un autre département. Ce n'est pas une banquette de département, mais c'est un département qui lui-même, ayant un surintendant qui a le salaire d'un ministre \$4,000, qui a deux secrétaires, un pour les Anglais et un pour les Canadiens-français, et qui a tout un état-major d'officiers comme les autres départements.

Ainsi, le 30 juin chaque année, à l'expiration de l'année financière ministérielle, toutes les balances mises à la disposition des départements ordinaires tombent dans la caisse. Il n'est pas possible de dépenser un sou, sans une nouvelle autorisation de la législature, tandis que le département de l'Instruction publique garde sa balance à sa disposition et le surintendant peut en faire l'usage, durant l'année qui va suivre, qu'il aurait pu en faire durant l'année financière terminée.

Il y a quelques autres privilèges spéciaux accordés à ce département qui sont nés par la loi aux autres. De sorte que nous pouvons dire que c'est un département plus privilégié que les autres, avec la différence qu'il n'a pas de ministre responsable, attendu que la responsabilité du surintendant repose dans la personne du secrétaire de la province qui n'a pas la direction du département. Ainsi, chaque fois que le gouvernement est blâmé pour un acte d'administration du département de l'Instruction publique, il est blâmé pour un acte dont il n'a que le contrôle bien indirect, et pour un acte commis en vertu d'une loi par un département qui échappe à la règle générale.

Je ne me prononce pas sur le mérite de cet état de choses, je ne fais qu'exposer la situation légale de manière à ce que les honorables membres qui voudraient étudier la question puissent le faire. Comme je l'ai dit, le gouvernement n'ayant pas délibéré et ne désirant pas délibérer dans le moment sur cette importante question, je n'ai pas à y répondre. Cependant, il me serait peut-être permis d'ajouter qu'autrefois, il y avait un ministre de l'Instruction publique, directement responsable à la Chambre. C'était avant la création du Conseil de l'Instruction publique, conseil qui a rendu des services immenses à la cause de l'Instruction publique; Conseil composé de tous les évêques catholiques de la province, d'un certain nombre de protestants nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil et d'un catholique laïque pour chaque évêque. Ceux-ci ont mis à la disposition de la province, les lumières et la sagesse d'hommes distingués. Il ne peut pas y avoir de doute que nos évêques et ceux qui ont été appelés dans le conseil de l'Instruction publique, par le lieutenant-gouverneur, jouent leur qualification, quelque soient leurs défauts, ont rendu des services immenses à la cause de l'éducation. Il fallait peut-être l'autorité d'hommes responsables pour populariser et imposer un tel projet, une loi d'éducation qui était obligatoire sous certains rapports.

Tout le monde sait que la loi de 1841 a été la première loi qui, dans ce pays, a permis l'imposition d'une taxe pour la construction et le maintien des écoles. Quand cette loi a été passée, sous l'administration Lafontaine-Baldwin, elle n'a pas été vue d'un bon œil pendant des années dans nos campagnes, malgré qu'elle aurait dû être respectée. C'était la première fois que l'on mettait en pratique dans ce pays un système d'imposition de taxes pour le maintien de nos écoles. C'était sous un certain rapport, l'imposition de l'Instruction obligatoire, puisque la loi décidait que l'on envoie à l'école l'enfant de six ans et que l'on n'envoie pas les enfants à l'école, il fallait payer les taxes. Cette loi, promulguée dans le début, a réuni petit à petit la sanction de hommes intelligents de la province. Mais je le dis sans crainte, que sans l'autorité de personnes composant l'épiscopat catholique et cor-

raint les deux ans que j'ai passés au conseil de l'Instruction publique, j'ai constaté qu'il y avait des inspecteurs qui avaient trop d'ouvrage et qu'il leur était physiquement impossible de faire l'inspection des écoles qui étaient sous leur contrôle. Le comité catholique nous dit dans les circonstances. Nous en avons trois nouveaux, avec un inspecteur général. Nous avons répondu que le gouvernement n'aurait point d'objection à considérer cette question, si le conseil de l'Instruction publique voulait, en considération de cette concession, considérer cette autre question-ci: celle qui se rapporte à l'annonce dans laquelle le gouvernement se trouve placé concernant la nomination des inspecteurs d'école.

C'est le monde sait que, par la loi, actuellement, ce n'est pas le gouvernement qui nomme les inspecteurs. C'est le conseil de l'Instruction publique, c'est-à-dire qu'un inspecteur d'école ne peut être nommé ou destitué sans la recommandation du comité catholique ou protestant, suivant la religion à laquelle il appartient. C'est la conséquence de la loi. Lorsqu'il s'agit de nommer ou de destituer un inspecteur, le gouvernement n'a, en quelque sorte, qu'à ratifier la décision d'un de ces comités. Nous avons dit en conséquence aux députés: Si vous voulez des inspecteurs d'école, nous considérons cette question à la condition que vous abandonniez ce droit que la loi vous accorde de nous imposer un homme, de nous forcer à nous nommer celui que vous recommandez, et d'empêcher de le destituer quand nous croyons qu'un homme mériterait d'être. Je dois dire tout de suite que le comité protestant, débattant sur ce point, et à l'unanimité, accepta notre proposition, et a consenti à un amendement à la loi permettant au lieutenant-gouverneur en conseil de faire les nominations ou les destitutions aux conditions que nous avons posées. Ces conditions sont que les nominations ne soient pas faites d'une manière générale, parmi les personnes que nous jugerions à propos de nommer, mais les nominations seront faites d'après une liste de personnes qualifiées, qui auraient obtenu leur certificat du comité à la religion de leur choix, et elles appartenant. Ce serait le même comité qui examinerait les candidats, basé sur l'élection à presque tous les degrés, vous avez besoin d'Instruction. Vous avez le régime municipal, qui est dirigé par l'élection. Vous choisissez vos conseillers, vous choisissez vos maires. Vous choisissez par conséquent les conseillers qui vont dans les grands conseils des conseils de comités.

Vous avez le système scolaire. Vous choisissez vos commissaires d'école par l'élection et ces deux corps importants prévalent des taxes, dirigent l'éducation et ont un rôle important à jouer dans le fonctionnement de ces deux institutions élémentaires.

Allez plus loin. Vous avez l'élection des députés à l'Assemblée législative; vous avez l'élection des députés à la Chambre des Communes. Vous avez l'élection pour les fabriques, où il s'agit de la direction spirituelle et temporelle de vos paroisses.

Vous avez donc le régime électif dans toute sa force, dans toute sa vigueur. Or, qui dit l'élection dit choix. Qui dit choix, suppose l'intelligence, suppose l'Instruction, suppose la connaissance et des hommes et des institutions et des choses; conséquemment, de la l'importance de donner à notre système d'éducation toute la force possible. Je n'ai pas besoin d'en dire plus sur ce point là, tout le monde me comprend, et je suis sûr que je reçois l'approbation unanime des membres de cette chambre.

Il y a ceci. Nous ne saurions trop le répéter: nous devons aux protestants et au dévouement éclairé de nos évêques catholiques les admirables institutions d'éducation que nous possédons, et si dans les mauvais jours de notre histoire, alors que nous étions faibles, sans appui, abandonnés de tout ce qu'il y avait de fort et de riche, nous n'avions pas eu le clergé catholique pour fonder ces grands collèges, ces universités, ces convents, notre nationalité aurait péri, comme les nationalités de certains pays de l'Europe, qui ont été abandonnées par les forces directrices et influentes.

Quant à la question des inspecteurs, traité si amplement par mon ami le député de Rimouski, on admettra que c'est une question bien futile comparative à l'autre. Je n'en dirai qu'un mot. Le conseil de l'Instruction publique, les deux comités catholique et protestant du conseil de l'Instruction publique nous ont demandé quelques modifications sous ce rapport, par des résolutions adoptées séparément, mais unanimement. Les protestants trouvent qu'ils ont assez d'inspecteurs à l'heure qu'il est, mais ils demandent un inspecteur général, et comme ils avaient un personnel bien qualifié qui remplissait ces fonctions pratiquement, sans en avoir l'autorité législative et que l'exercice de ces fonctions prônait une portion trop considérable de fonds à la disposition du comité protestant, celui-ci nous a demandé un veto spécial, afin de l'aider à faire fonctionner ce système.

Nous avons consenti, et vous trouverez dans les estimés supplémentaires qui sont devant cette chambre un item spécial qui nous avertisse de ce veto demandé, que les protestants se trouvaient dans une position toute spéciale, et voici comment: Le fonds des écoles communes est divisé en deux: un montant pour les catholiques, et un montant pour les protestants.

Sur les balances laissées entre les mains du surintendant chaque année au 30 juin, une division est faite entre les deux comités, mais une division faite suivant la population de la province. Or, comme ces balances ont toujours été diminuées par les dépenses de dépenses, il faut que les protestants se trouvent dans une position toute spéciale, et voici comment: Le fonds des écoles communes est divisé en deux: un montant pour les catholiques, et un montant pour les protestants.

Sur les balances laissées entre les mains du surintendant chaque année au 30 juin, une division est faite entre les deux comités, mais une division faite suivant la population de la province. Or, comme ces balances ont toujours été diminuées par les dépenses de dépenses, il faut que les protestants se trouvent dans une position toute spéciale, et voici comment: Le fonds des écoles communes est divisé en deux: un montant pour les catholiques, et un montant pour les protestants.

Sur les balances laissées entre les mains du surintendant chaque année au 30 juin, une division est faite entre les deux comités, mais une division faite suivant la population de la province. Or, comme ces balances ont toujours été diminuées par les dépenses de dépenses, il faut que les protestants se trouvent dans une position toute spéciale, et voici comment: Le fonds des écoles communes est divisé en deux: un montant pour les catholiques, et un montant pour les protestants.

Monsieur le chef de l'opposition a demandé le programme des écoles du soir. Nous le soumettons avec plaisir. Il est bien simple, mais il est bien complet. Le voici, tel qu'il a été distribué partout, en anglais et en français, précédé d'une lumière qui semble éclairer la province de Québec et que la législature s'est chargée d'entretenir. Ce programme divise les classes en trois: 1. Les classes de ceux qui ont un peu plus avancés. 2. Les classes de ceux qui ont un peu moins avancés. 3. Les classes de ceux qui ont un peu moins avancés.

Le programme est simple, mais il est complet. On a parlé des résultats obtenus; je n'en dirai rien. On a parlé du mérite de ceux qui ont fondé ces écoles. Les fondateurs sont des deux côtés de la chambre. Ce n'est l'œuvre ni d'un parti ni d'un groupe de personnes, protégé par les chefs de deux religions, quand, l'an dernier, j'avais l'honneur de visiter ces écoles, à Québec et à Montréal, j'étais accompagné par le chef de l'opposition à qui je donnais toujours la place d'honneur. Comme représentant la minorité de la chambre, il me semblait qu'il devait avoir la première place. Et comme nous étions chargés de faire l'éducation du peuple, il fallait montrer à ce peuple que, quand il s'agit de l'Instruction, les deux partis s'efforcent, les deux dépenses d'argent devant la grande cause nationale de l'Instruction. Applaudissements.

M. l'Orateur, il n'y a encore 3 mois j'avais l'honneur de visiter la ville de New-York, en compagnie d'un certain nombre de mes amis. Nous nous sommes fait un devoir d'aller visiter les écoles du soir. Nous avons été très agréablement surpris de voir que les écoles du soir étaient très fréquentées. Nous avons trouvé plus de 600 élèves, peu d'enfants, presque tous des hommes bien faits, paraissant bien intelligents, appartenant à toutes les classes de la société. Nous avons vu les enfants de nos rues, nous avons vu les enfants de nos rues, nous avons vu les enfants de nos rues.

Le comité catholique n'a pas siégé encore, et par conséquent nous ne connaissons pas les vues de ce comité, mais je dois dire que des lettres ont été envoyées par un grand nombre de membres du comité; tant des membres du clergé que des laïques, et les opinions sont bien divisées; je ne sais pas si nous arriverons à un résultat satisfaisant.

Voilà l'état de la question quant aux inspecteurs. Je ne crois pas devoir dire rien de plus, excepté ceci, qu'il me sera permis d'annoncer en terminant: C'est qu'il appartenait peut-être à une province catholique et française de donner le plus grand exemple de générosité et de justice qui puisse être donné au monde entier. Parcourez l'histoire de quel parti de l'Europe ou de l'Amérique, vous ne trouverez pas un système comme celui que nous avons, un système basé sur l'équité et la justice pour tous, un système qui protège toutes les croyances, toutes les races et qui respecte tout le monde. Vous avez dans le Conseil de l'Instruction publique des représentants des protestants, des représentants des catholiques, et malgré que cette province soit aux trois quarts catholique et française, le comité protestant est parfaitement respecté à ce point que les protestants, non-seulement nomment leurs inspecteurs virtuellement, mais choisissent leurs livres d'écoles, ont la libre disposition des fonds publics et des terres qui leur appartiennent; et il n'y a jamais eu de plaintes sous ce rapport. Quand, il y a deux ans, un mouvement regrettable s'est fait au Canada sous le nom d'Equal Rights, par lequel on voulait laisser croire aux protestants du Canada et du monde entier que leurs co-religionnaires des deux côtés de Québec étaient maltraités, j'ai écrit une lettre officielle au révérend M. Rexford, le secrétaire protestant du département de l'Instruction publique, un ministre anglican et, je dois le dire, un des membres les plus distingués qu'il m'ait été donné de rencontrer, et je lui ai demandé s'il était vrai que les protestants fussent maltraités, s'il y avait quelque incident démontrant que la minorité ne recevait pas la justice à laquelle elle avait droit. Quelle a été sa réponse? Qu'il considérait que sous ce rapport, la loi était juste et équitable et exécutée de manière à donner parfaite satisfaction aux plus exigeants.

Rejoignons-nous de cet état de choses et gardons-nous de le changer quant à ses principes, de manière à déranger l'équilibre qui existe et à mettre en danger l'œuvre que nous avons accomplie, malgré toutes les difficultés qui se dressaient sur notre chemin. Tout le monde est étonné du résultat que nous avons obtenu, et cet étonnement est bien légitime, parce que ce qui se passe en Europe que par des révolutions s'est réglé ici par un concordat intelligent et par une patience admirable mais raisonnée de la part de la majorité. (Applaudissements.)

DISCOURS SUR LA MOTION DE M. DESMARAIS

M. l'Orateur, Avant que cette proposition soit adoptée, on me permettra de dire quelques mots, je serai aussi bref que possible, parce que ce n'est pas dans les considérations générales faites par ceux qui m'ont précédé. Elles ont été si bien faites que je ne pourrais rien ajouter et peut-être même que je gênerais l'ensemble de nos orateurs précédents ont produit. Laissez-moi vous dire cependant, M. l'Orateur, combien je me sens heureux ce soir de voir les deux partis se donner la main pour applaudir à la création des écoles du soir et patriotiquement cette œuvre ne s'arrête pas à son début, mais qu'elle soit poursuivie jusqu'à nos dernières conséquences. C'est de l'éducation du peuple qu'il s'agit: c'est de l'éducation de ceux que nous sommes sortis. Nous sommes les enfants du peuple, et conséquemment nous sentons le besoin de rendre au peuple ce qu'il nous a donné, et par notre zèle, notre travail, notre dévouement et notre patriotisme, j'espère que nous réussirons à lui rendre ce qu'il nous a donné (Appl.)

que le jour n'est pas éloigné où les deux partis, cette dette chèrement et dans cette province, oubliant les luttes du passé, les divisions qui les affaiblissent dans le moment et s'unissant dans un de ces grands efforts patriotiques pour donner des chaires publiques dans la province de Québec, ou tous les citoyens pourront aller puiser une instruction abondante et précieuse sur les choses les plus essentielles qu'ils ont besoin de connaître.

Oui, M. l'Orateur, je n'en dirai pas plus long, mais laissez-moi vous dire que je me sens particulièrement heureux de ce que j'ai contribué à ce projet. J'y ai contribué. Quelque soit la faible portion pour laquelle j'y ai contribué, c'est un titre de gloire pour moi, et si chacun de vous, MM. les députés, voulez y contribuer, ce sera un titre de gloire pour vous.

La somme que vous mettez à la disposition du gouvernement est insignifiante. On l'a dit et moi aussi le chef de l'opposition l'a répété avec éloquence: c'est tout au plus de quelques milliers de dollars à la disposition du gouvernement pour l'Instruction de la classe pauvre. Nous de nous nous décider à faire un sacrifice considérable un jour ou l'autre, répandre l'Instruction dans toutes les classes de la société, relever notre peuple, lui faire comprendre qu'elle est la hauteur et l'importance de sa mission, dire aux enfants des ouvriers: N'ayez aucune honte de la position de vos pères. Cette condition est une condition respectable. Venez à l'école. Vous apprendrez que les plus grands hommes du monde n'étaient pas ceux qui tombaient sur les champs de bataille, mais c'étaient ceux qui instruisaient les peuples. (Appl.)

M. l'Orateur, j'espère que nous aurons de temps à autres des scènes comme celles dont nous avons été témoins ce soir, scènes qui seront une consolation et un encouragement pour les citoyens de cette province. Ils apprendront avec bonheur que si les circonstances nous divisent, que si les circonstances nous obligent dans certaines occasions de chercher à nous écarter, il y a au moins des moments où nous cherchons à nous relever et à constituer un grand peuple en instruisant. (Applaudissements.)

Assemblée législative 2ème SEANCE Mardi, 9 décembre 1890. La séance est ouverte à 3 heures. Les bills suivants sont présentés et lus une première fois: Acte amendement l'article 376 du code municipal, concernant les inspections de voirie. — M. Bazinet. Acte relatif aux enquêtes par sténographie, dans les causes civiles. — L'honorable M. Blanchet. Acte concernant la nomination d'officiers judiciaires à qui pourront être soumis les bills relatifs aux successions. — M. Fitzpatrick. Acte pour amender la loi électorale. — M. Marion. Acte amendement l'article 320 du code de procédure civile, concernant les enquêtes par sténographie. — M. Hall. Acte amendement l'article 1010 du code de procédure civile. — M. Fitzpatrick. Acte amendement l'article 696 des statuts révisés de la province de Québec, concernant le service civil. — M. Fitzpatrick.

INTERPELLATION M. NANTER.—Quel est le détail de la somme de \$2,000,00 qui est entrée aux comptes publiés de 1890, page 45, comme payée à "La Banque du Peuple" Montréal, sous le titre "Débiteurs relatifs à l'administration de la dette publique". M. SPENCER.—Est-ce que le gouvernement, ou le département des Travaux publics, a consenti quelque contrat, ou a-t-il promis de faire quelques contrats de ce genre, travaux quelconques à la Dominion Bridge Company de Lachine, depuis le premier mars dernier? Dans le cas d'une réponse affirmative, pour quels travaux, pour quelle somme affectée à chacun de ces travaux et à quelles dates? Réponse par l'honorable M. Boyer: Aucune promesse n'a été faite, mais cette compagnie a obtenu, depuis cette date, sur soumissions régulières, et après concurrence, six contrats, la construction de cinq ponts, savoir: 1. Pont sur la petite rivière du Loup, à Louisville: \$108,000. — 23 avril 1890. 2. Pont sur la rivière Trois-Saumons, à P.let. — \$60,000. — 18 juin 1890. 3. Pont sur la rivière LeBran, à St-Eugène de l'Islet. — \$9,200,00. — 18 juin 1890. 4. Pont sur la Rivière Boyer, à St-Michel de Beauceville. — \$5,526,000. — 23 juin 1890. 5. Pont sur la rivière St-François, à Doucens Falls. — \$16,344,000. — 23 juin 1890. M. OWENS.—Quelles sommes d'argent ont été payées à R. S. Weir, avocat de Montréal, durant l'année 1889-90, et pour quels procès ou causes? Réponse par l'honorable M. Robidoux: — La réponse à cette interpellation se trouve aux pages 86, 87, 88, 89 et 90 des comptes publiés pour l'exercice 1889-90. M. BRUCHAMPT.—1. Quelles sont les personnes ou les associations auxquelles le gouvernement a accordé des secours spéciaux pour les expositions agricoles régionales, concours de labour ou autres fins analogues, et qui ont été payés sur les appropriations votées pour l'année fiscale (1890-91)? 2. Quelle somme a été ainsi accordée à chacune d'elles? 3. A quelles dates ces sommes ont-elles été accordées. Réponse par l'honorable M. Mercier: — A la séance du 17 novembre dernier (procès-verbaux de l'Assemblée législative, No 9, page 72) il appert que M. Boivin a fait une interpellation analogue à celle de ce jour, et je ne vois pas qu'il ait d'autre réponse à lui faire que celle qui lui a été faite alors. M. POUVRES.—Est-ce l'intention du gouvernement de distribuer aux juges de paix de cette province les "Ouvrages de droit criminel pour les juges de paix", une somme de \$24,224,50 figure au budget supplémentaire? Réponse par l'honorable M. Lussac: —

lier: — C'est l'intention du gouvernement de distribuer aux juges de paix qui se sont qualifiés, et qui ont fait rapport, au désir de la loi, copie de *Manuel des juges de paix* mentionné à l'item 12 du budget supplémentaire finissant le 31 juin 1891.

SEANCE DU SOIR Les bills privés suivants passent en comité général et sont adoptés: Bill constituant en corporation la "Canadian River Water Power Company". — M. Lovell. (Tel que modifié par le comité des bills privés.) Bill autorisant Henry Boutillier, de la cité de Montréal, à disposer de certains biens substitués. — L'honorable de M. Boyer. (Tel que modifié par le comité des bills privés.) Bill constituant en corporation la Compagnie de traction et de freins électriques Rios du Canada. — M. Hall. (Tel que modifié par le comité des chemins de fer.) Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Plessisville et du Lac Noir. — M. Laliberté. (Tel que modifié par le comité des chemins de fer.) Bill constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer de Montréal et Pacific Junction. — L'honorable M. Robidoux. (Tel que modifié par le comité des chemins de fer.) Bill modifiant le nouveau l'acte incorporant "The Quebec Young Men's Christian Association". — M. Cameron. On reprend ensuite le débat sur le Budget.

L'honorable M. SHRYVE continue son discours. M. Hall, lui succède et l'honorable M. Mercier, dans le discours sténographique sera publié dans le cours de la semaine, répond à M. Hall. L'honorable M. BLESCHER dit ensuite quelques mots et la chambre se forme en comité des subsides. Il est impossible de publier ce matin un compte-rendu convenable du débat, nous réservons notre espace à deux discours importants du premier ministre. Le comité adopte une foule d'articles des estimés. A 11 h. 35 la chambre s'ajourne.

DEBATS SUR LE BUDGET M. Hall, lui succède et l'honorable M. Mercier, dans le discours sténographique sera publié dans le cours de la semaine, répond à M. Hall. L'honorable M. BLESCHER dit ensuite quelques mots et la chambre se forme en comité des subsides. Il est impossible de publier ce matin un compte-rendu convenable du débat, nous réservons notre espace à deux discours importants du premier ministre. Le comité adopte une foule d'articles des estimés. A 11 h. 35 la chambre s'ajourne.

DEBATS SUR LE BUDGET M. Hall, lui succède et l'honorable M. Mercier, dans le discours sténographique sera publié dans le cours de la semaine, répond à M. Hall. L'honorable M. BLESCHER dit ensuite quelques mots et la chambre se forme en comité des subsides. Il est impossible de publier ce matin un compte-rendu convenable du débat, nous réservons notre espace à deux discours importants du premier ministre. Le comité adopte une foule d'articles des estimés. A 11 h. 35 la chambre s'ajourne.

DEBATS SUR LE BUDGET M. Hall, lui succède et l'honorable M. Mercier, dans le discours sténographique sera publié dans le cours de la semaine, répond à M. Hall. L'honorable M. BLESCHER dit ensuite quelques mots et la chambre se forme en comité des subsides. Il est impossible de publier ce matin un compte-rendu convenable du débat, nous réservons notre espace à deux discours importants du premier ministre. Le comité adopte une foule d'articles des estimés. A 11 h. 35 la chambre s'ajourne.

DEBATS SUR LE BUDGET M. Hall, lui succède et l'honorable M. Mercier, dans le discours sténographique sera publié dans le cours de la semaine, répond à M. Hall. L'honorable M. BLESCHER dit ensuite quelques mots et la chambre se forme en comité des subsides. Il est impossible de publier ce matin un compte-rendu convenable du débat, nous réservons notre espace à deux discours importants du premier ministre. Le comité adopte une foule d'articles des estimés. A 11 h. 35 la chambre s'ajourne.

DEBATS SUR LE BUDGET M. Hall, lui succède et l'honorable M. Mercier, dans le discours sténographique sera publié dans le cours de la semaine, répond à M. Hall. L'honorable M. BLESCHER dit ensuite quelques mots et la chambre se forme en comité des subsides. Il est impossible de publier ce matin un compte-rendu convenable du débat, nous réservons notre espace à deux discours importants du premier ministre. Le comité adopte une foule d'articles des estimés. A 11 h. 35 la chambre s'ajourne.

DEBATS SUR LE BUDGET M. Hall, lui succède et l'honorable M. Mercier, dans le discours sténographique sera publié dans le cours de la semaine, répond à M. Hall. L'honorable M. BLESCHER dit ensuite quelques mots et la chambre se forme en comité des subsides. Il est impossible de publier ce matin un compte-rendu convenable du débat, nous réservons notre espace à deux discours importants du premier ministre. Le comité adopte une foule d'articles des estimés. A 11 h. 35 la chambre s'ajourne.

DEBATS SUR LE BUDGET M. Hall, lui succède et l'honorable M. Mercier, dans le discours sténographique sera publié dans le cours de la semaine, répond à M. Hall. L'honorable M. BLESCHER dit ensuite quelques mots et la chambre se forme en comité des subsides. Il est impossible de publier ce matin un compte-rendu convenable du débat, nous réservons notre espace à deux discours importants du premier ministre. Le comité adopte une foule d'articles des estimés. A 11 h. 35 la chambre s'ajourne.

DEBATS SUR LE BUDGET M. Hall, lui succède et l'honorable M. Mercier, dans le discours sténographique sera publié dans le cours de la semaine, répond à M. Hall. L'honorable M. BLESCHER dit ensuite quelques mots et la chambre se forme en comité des subsides. Il est impossible de publier ce matin un compte-rendu convenable du débat, nous réservons notre espace à deux discours importants du premier ministre. Le comité adopte une foule d'articles des estimés. A 11 h. 35 la chambre s'ajourne.

DEBATS SUR LE BUDGET M. Hall, lui succède et l'honorable M. Mercier, dans le discours sténographique sera publié dans le cours de la semaine, répond à M. Hall. L'honorable M. BLESCHER dit ensuite quelques mots et la chambre se forme en comité des subsides. Il est impossible de publier ce matin un compte-rendu convenable du débat, nous réservons notre espace à deux discours importants du premier ministre. Le comité adopte une foule d'articles des estimés. A 11 h. 35 la chambre s'ajourne.

DEBATS SUR LE BUDGET M. Hall, lui succède et l'honorable M. Mercier, dans le discours sténographique sera publié dans le cours de la semaine, répond à M. Hall. L'honorable M. BLESCHER dit ensuite quelques mots et la chambre se forme en comité des subsides. Il est impossible de publier ce matin un compte-rendu convenable du débat, nous réservons notre espace à deux discours importants du premier ministre. Le comité adopte une foule d'articles des estimés. A 11 h. 35 la chambre s'ajourne.

DEBATS SUR LE BUDGET M. Hall, lui succède et l'honorable M. Mercier, dans le discours sténographique sera publié dans le cours de la semaine, répond à M. Hall. L'honorable M. BLESCHER dit ensuite quelques mots et la chambre se forme en comité des subsides. Il est impossible de publier ce matin un compte-rendu convenable du débat, nous réservons notre espace à deux discours importants du premier ministre. Le comité adopte une foule d'articles des estimés. A 11 h. 35 la chambre s'ajourne.

DEBATS SUR LE BUDGET M. Hall, lui succède et l'honorable M. Mercier, dans le discours sténographique sera publié dans le cours de la semaine, répond à M. Hall. L'honorable M. BLESCHER dit ensuite quelques mots et la chambre se forme en comité des subsides. Il est impossible de publier ce matin un compte-rendu convenable du débat, nous réservons notre espace à deux discours importants du premier ministre. Le comité adopte une foule d'articles des estimés. A 11 h. 35 la chambre s'ajourne.

DEBATS SUR LE BUDGET M. Hall, lui succède et l'honorable M. Mercier, dans le discours sténographique sera publié dans le cours de la semaine, répond à M. Hall. L'honorable M. BLESCHER dit ensuite quelques mots et la chambre se forme en comité des subsides. Il est impossible de publier ce matin un compte-rendu convenable du débat, nous réservons notre espace à deux discours importants du premier ministre. Le comité adopte une foule d'articles des estimés. A 11 h. 35 la chambre s'ajourne.

DEBATS SUR LE BUDGET M. Hall, lui succède et l'honorable M. Mercier, dans le discours sténographique sera publié dans le cours de la semaine, répond à M. Hall. L'honorable M. BLESCHER dit ensuite quelques mots et la chambre se forme en comité des subsides. Il est impossible de publier ce matin un compte-rendu convenable du débat, nous réservons notre espace à deux discours importants du premier ministre. Le comité adopte une foule d'articles des estimés. A 11 h. 35 la chambre s'ajourne.

DEBATS SUR LE BUDGET M. Hall, lui succède et l'honorable M. Mercier, dans le discours sténographique sera publié dans le cours de la semaine, répond à M. Hall. L'honorable M. BLESCHER dit ensuite quelques mots et la chambre se forme en comité des subsides. Il est impossible de publier ce matin un compte-rendu convenable du débat, nous réservons notre espace à deux discours importants du premier ministre. Le comité adopte une foule d'articles des estimés. A 11 h. 35 la chambre s'ajourne.

DEBATS SUR LE BUDGET M. Hall, lui succède et l'honorable M. Mercier, dans le discours sténographique sera publié dans le cours de la semaine, répond à M. Hall. L'honorable M. BLESCHER dit ensuite quelques mots et la chambre se forme en comité des subsides. Il est impossible de publier ce matin un compte-rendu convenable du débat, nous réservons notre espace à deux discours importants du premier ministre. Le comité adopte une foule d'articles des estimés. A 11 h. 35 la chambre s'ajourne.

DEBATS SUR LE BUDGET M. Hall, lui succède et l'honorable M. Mercier, dans le discours sténographique sera publié dans le cours de la semaine, répond à M. Hall. L'honorable M. BLESCHER dit ensuite quelques mots et la chambre se forme en comité des subsides. Il est impossible de publier ce matin un compte-rendu convenable du débat, nous réservons notre espace à deux discours importants du premier ministre. Le comité adopte une foule d'articles des estimés. A 11 h. 35 la chambre s'ajourne.

DEBATS SUR LE BUDGET M. Hall, lui succède et l'honorable M. Mercier, dans le discours sténographique sera publié dans le cours de la semaine, répond à M. Hall. L'honorable M. BLESCHER dit ensuite quelques mots et la chambre se forme en comité des subsides. Il est impossible de publier ce matin un compte-rendu convenable du débat, nous réservons notre espace à deux discours importants du premier ministre. Le comité adopte une foule d'articles des estimés. A 11 h. 35 la chambre s'ajourne.

DEBATS SUR LE BUDGET M. Hall, lui succède et l'honorable M. Mercier, dans le discours sténographique sera publié dans le cours de la semaine, répond à M. Hall. L'honorable M. BLESCHER dit ensuite quelques mots et la chambre se forme en comité des subsides. Il est impossible de publier ce matin un compte-rendu convenable du débat, nous réservons notre espace à deux discours importants du premier ministre. Le comité adopte une foule d'articles des estimés. A 11 h. 35 la chambre s'ajourne.

DEBATS SUR LE BUDGET M. Hall, lui succède et l'honorable M. Mercier, dans le discours sténographique sera publié dans le cours de la semaine, répond à M. Hall. L'honorable M. BLESCHER dit ensuite quelques mots et la chambre se forme en comité des subsides. Il est impossible de publier ce matin un compte-rendu convenable du débat, nous réservons notre espace à deux discours importants du premier ministre. Le comité adopte une foule d'articles des estimés. A 11 h. 35 la chambre s'ajourne.

DEBATS SUR LE BUDGET M. Hall, lui succède et l'honorable M. Mercier, dans le discours sténographique sera publié dans le cours de la semaine, répond à M. Hall. L'honorable M. BLESCHER dit ensuite quelques mots et la chambre se forme en comité des subsides. Il est impossible de publier ce matin un compte-rendu convenable du débat, nous réservons notre espace à deux discours importants du premier ministre. Le comité adopte une foule d'articles des estimés. A 11 h. 35 la chambre s'ajourne.

DEBATS SUR LE BUDGET M. Hall, lui succède et l'honorable M. Mercier, dans le discours sténographique sera publié dans le cours de la semaine, répond à M. Hall. L'honorable M. BLESCHER dit ensuite quelques mots et la chambre se forme en comité des subsides. Il est impossible de publier ce matin un compte-rendu convenable du débat, nous réservons notre espace à deux discours importants du premier ministre. Le comité adopte une foule d'articles des estimés. A 11 h. 35 la chambre s'ajourne.

DEBATS SUR LE BUDGET M. Hall, lui succède et l'honorable M. Mercier, dans le discours sténographique sera publié dans le cours de la semaine, répond à M. Hall. L'honorable M. BLESCHER dit ensuite quelques mots et la chambre se forme en comité des subsides. Il est impossible de publier ce matin un compte-rendu convenable du débat, nous réservons notre espace à deux discours importants du premier ministre. Le comité adopte une foule d'articles des estimés. A 11 h. 35 la chambre s'ajourne.

le système de rééducation illégitime par la Couronne dans les causes criminelles était admis, il vaudrait autant laisser à

le juge Strong dit qu'il consent dans les cas où le juge en chef, et c'est de nombreux autorités pour établir que toute irrégularité dans le choix des jurés est de nature à rendre un procès nul. Dans les causes criminelles la loi doit être observée strictement, sans que les droits d'un accusé ne soient en aucun cas protégés. Le juge Fourtier a prononcé son jugement au long, en français, prétendant que le procès était illégal et que l'appel devait être accordé. Il a soutenu qu'on ne pouvait réuser un juré deux fois de suite, sans montrer cause.

Le juge Taschereau dit, au contraire, que le bref d'erreur n'aurait pas dû être accordé, et dans aucun cas de ce genre la Cour Suprême n'aurait juridiction pour entendre l'appel, vu que l'avocat du prisonnier n'avait pas demandé au juge qui a présidé au procès de réajurer

gement au long, en français, prétendant que le procès était illégal et que l'appel devait être accordé. Il a soutenu qu'on ne pouvait réuser un juré deux fois de suite, sans montrer cause.

Le juge Taschereau dit, au contraire, que le bref d'erreur n'aurait pas dû être accordé, et dans aucun cas de ce genre la Cour Suprême n'aurait juridiction pour entendre l'appel, vu que l'avocat du prisonnier n'avait pas demandé au juge qui a présidé au procès de réajurer

gement au long, en français, prétendant que le procès était illégal et que l'appel devait être accordé. Il a soutenu qu'on ne pouvait réuser un juré deux fois de suite, sans montrer cause.

Le juge Taschereau dit, au contraire, que le bref d'erreur n'aurait pas dû être accordé, et dans aucun cas de ce genre la Cour Suprême n'aurait juridiction pour entendre l'appel, vu que l'avocat du prisonnier n'avait pas demandé au juge qui a présidé au procès de réajurer

La Chambre de commerce de Québec a eu son assemblée annuelle hier après-midi à 2 heures.

Nous avons été heureux de voir un très grand nombre de membres présents à cette assemblée. On a pu mieux comprendre l'importance du rôle de la Chambre de commerce aujourd'hui, et rendre davantage la fait que les chambres de commerce sont pour ainsi dire les pierres fondamentales de nos institutions politiques, de notre législation fédérale et provinciale au point de vue économique.

Nous avons vu à nos côtés les branches de commerce et de l'industrie représentées. Il y avait certainement plus de cinquante personnes qui ont quité l'assemblée de toutes sortes pour assister à la lecture du rapport des travaux du conseil de la chambre durant le dernier trimestre et contribuer aux élections générales de la chambre pour l'année courante.

Ces preuves d'esprit public nous a fait plaisir à voir et nous félicitons cordialement tous ceux qui y ont pris part. Après un savant et succinct exposé des travaux du conseil depuis le 14 octobre dernier, par M. R. Turner, le digne président de la Chambre de Commerce, on a fait les élections pour 1911.

Voici le résultat : Président (réélu) M. Richard Turner ; Vice-président (réélu) M. Victor Châteauneuf ; 2e vice-président (réélu) M. M. H. Bennett ; membres du conseil : M. X. X. Berlinguet, Thos. Brodie, J. M. J. Bell Forsyth, E. B. Garneau, N. Garneau, F. Goudeau, J. E. Martineau, Dr. E. Morin, Henry A. Bédard, B. Verret, John Ritchie et Eliza Polletier.

MM. Bédard, Ritchie et Polletier ont remplacé MM. Rae, Wade et Mignier. Les autres membres sont restés les mêmes. Les nouveaux membres sont d'excellentes acquisitions pour le conseil ; ils appartiennent à la jeune génération.

La commission des arbitres de la chambre se trouve composée comme suit pour 1911 : MM. W. Brodie, S. J. Demers, C. S. Langlois, G. Lenoire, J. M. McLamont, J. B. Provost, W. McPherson, S. Pentes, Israël Tarte, Ph. Vallières, F. Penne et F. Billingsley.

La chambre a élu comme auditeurs pour l'année courante, MM. R. Harcourt Smith et Jules Baillargeon. Les nouveaux membres élus sont : M. le comte de Fumigny, comte de Fumigny de France, Québec, MM. Ed. Romilheux, Octave Jacques, P. A. J. Bilodeau, et Octave Chabouff.

Les personnes qui ont été proposées comme candidats pour devenir membres sont : MM. F. X. Dion, P. G. Bussière, A. Tanguay, François Parent l'honorable Jos Bolduc, H. G. Goodday, Peter E. Lane, Narcisse Dion et F. X. Drolet.

Parmi les personnes présentes à l'assemblée nous avons remarqué : MM. R. Turner, Thos. Brodie, S. S. Bennett, H. M. Price, J. E. Martineau, F. Penne, B. Verret, W. Brodie, M. Thos. Brodie, J. Berlinguet, Elz. Pelletier, N. Garneau, Dr. Morin, F. X. Berlinguet, Théophile Hamel, Octave Poitras, Henry A. Bédard, Arthur J. Torcotte, J. H. Gignac, Arthur Picard, L. A. Boisvert, Ernest Hamel, N. Y. Montreuil, Chs. S. Rivier, E. B. Garneau, George Tanguay, C. A. Langlois, F. Devarennes, E. Jacot, B. Leonard, George Roy, C. Elie Amyot, J. B. Provost, Achille Picher, F. Goudeau, Jules Baillargeon, Israël Tarte, F. Gunn, J. H. Patry, Octave Lenoire, A. Lavigne, J. J. S. Thos. P. Laurent, P. Déry, John Brackley, V. Châteauneuf, J. M. Tardif, C. Duquet et Jos. Gauthier.

Après les remerciements d'usage votés au président, au trésorier, au secrétaire, au conseil, aux scrutateurs, MM. Deméché et Pelletier, et aux officiers sortant de charge, la séance a été levée à 5 heures.

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE

Très nombreuse assemblée hier soir du comité d'organisation nommé par la société Saint-Jean-Baptiste pour élever un monument à Samuel de Champlain. En l'absence du président général, M. Jules Tessier, le vice-président, M. J. B. Chouette occupait le fauteuil avec M. J. Beauchamp, pour secrétaire.

On remarquait dans l'assistance : MM. T. Chapais, E. Paquin, Faucher de Saint-Maurice, Panet-Angers, Cyrille Tessier, B. Pouliot, T. C. Chapais, J. P. Tardif, colonel Évaunier, N. Olivier, J. B. Drouin, Ludovic Brunet, J. I. Lavergne, O. Lenoire, Amédée Robitaille, Dr. Bolduc, P. de Cazes, J. M. LeMoine, monsigneur Marois, J. P. Rhéaume, René Boisseau, George LaRue, honoraire M. Chauveau, Dessano, Achille Litalon, Philipe Landry, Gustave Amyot, Dr. Dionne, chanoine Martineau, conseiller Gagnon, H. A. Bédard, J. B. Robitaille, Joseph Nadeau, Lavergne, La glois, Dagueault, Arthur Drolet.

Après quelque discussion, l'assemblée s'est ralliée à la proposition suivante de M. Paquin, secondé par M. Faucher de Saint-Maurice :

"Résolu de faire signer par les citoyens une réquisition à Son Honneur le maire le priant de convoquer une assemblée publique pour aviser à l'opportunité d'élever un monument à la mémoire de Samuel de Champlain, fondateur de la ville de Québec."

Cette réquisition fut signée aussitôt par toutes les personnes présentes ; elle sera offerte aujourd'hui à la signature des citoyens et publiée demain dans tous les journaux de la ville.

Conseil Législatif

Séance du 9 décembre

À trois heures et quart l'honorable Orateur prend le fauteuil. Plusieurs bills provenant de l'Assemblée législative sont présentés. Le bill concernant l'admission de Jos. O. Fournier au Barreau, est lu une troisième fois, après le vote suivant :

POUR.—Les honorables MM. Starnes, Garneau, Gilman, D. A. Ross, Cormier, Bresse, Bryson, Prévost, Archambault et Lavergne.

CONTRE.—Les honorables MM. J. J. Ross, Wood, de Boucherville, de la Bruère, Dionne, Metcher, Larue et Maréchal.

L'honorable M. Garneau propose la troisième lecture du bill intitulé : "Acte amendant la loi relative à la preuve prise par sténographie."

L'honorable M. de la Bruère propose que les mots "district de St-Hyacinthe" soient rayés du bill. Il dit que les avocats de ce district sont fortement opposés au bill.

L'honorable M. Prévost dit que les propositions de ce bill ne devraient pas s'appliquer aux districts ruraux.

L'honorable M. Garneau dit qu'il votait que ce bill ne soit pas adopté, mais qu'il a changé d'avis et qu'il vote maintenant en faveur du bill.

L'honorable M. de Boucherville dit qu'il ne peut pas consentir à cela. Il ne s'agit pas ici de protéger les avocats, les plaideurs (tant de beaucoup plus nombreux) ont droit à la protection du conseil.

L'honorable M. Archambault et l'honorable M. Garneau y parlent en faveur de la soumission aujourd'hui.

L'honorable M. de la Bruère ne voit pas la nécessité de ce retard.

L'honorable M. de Boucherville en réponse à l'honorable M. Garneau dit que les avocats ne vont rien à voir là dedans, l'intérêt des justiciables de St-Hyacinthe devant primer celui des avocats.

L'honorable M. J. J. Ross fait remarquer que trop souvent au conseil on oublie de réfuter des arguments victorieux et que l'on continue la discussion d'une certaine mesure sans s'efforcer de rejeter les arguments fait avec beaucoup d'appropos. Il considère que l'honorable M. Prévost a jeté beaucoup de lumière sur la question, prouvant que les intérêts des plaideurs dans les districts ruraux ne demandent pas le changement proposé.

Sur motion de l'honorable M. Archambault le débat est ajourné à aujourd'hui.

Le conseil se forme en comité général sur le bill concernant les sociétés d'agriculture, mais la prise en considération est remise à aujourd'hui.

Le second rapport du comité des contingents est reçu.

L'honorable M. Archambault propose la seconde lecture du bill relatif à la succession du feu honorable Chs. S. Rodier, qui a laissé une succession considérable qui donne près de \$80,000 par an de revenu. Il s'agit de permettre à madame Rodier de faire des rentes considérables à ses enfants. Adopté.

Les deux bills suivants sont lus une seconde fois et référés au comité des bills privés.

"Loi rendant définitif un partage entre les héritiers Boudrias."—L'honorable M. Starnes.

"Loi validant, quant aux effets civils, le mariage contracté entre Frédéric Prati et Marie Athina Phibault."—L'honorable M. Archambault.

À cinq heures quarante-cinq, le Conseil s'ajourne jusqu'à aujourd'hui à trois heures.

NOTES

Le parlement fédéral est de nouveau prorogé au 19 janvier prochain.

Le 8 janvier aura lieu, dans la ville de Châteauguay, L. P. E., la votation pour le rappel du Scott Act.

La clause principale du bill pour amender la chartre du chemin de fer Québec, Montmorency et Charlevoix, se lit comme suit : "La compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix pourra et est autorisée par les présentes à vendre, louer, ou à fusionner avec toute autre compagnie de chemin de fer, ou à acquérir tout autre chemin de fer, ou à l'exploiter par achat ou location, ou à faire tout arrangement avec toute autre compagnie de chemin de fer pour accorder ou acquérir le droit de circulation à ou de toute autre compagnie de chemin de fer pour le laps de temps qu'elle jugera le plus convenable et généralement faire tout arrangement avec toute autre compagnie de chemin de fer relativement à l'usage des dits chemins de fer par l'une ou par l'autre, ou par les deux dites compagnies, ou les exploiter, après les avoir achetées ou en être venu en possession par transport, location, fusion comme susdit d'une quelconque ou partie d'entre elles, ou concernant tout service rendu par une compagnie à une autre."

La prochaine réunion générale de la Société Royale aura lieu à Montréal. Le docteur Bourinot, secrétaire de la Société, M. Sanford Fleming, d'Ottawa, et les autres membres résidant à Montréal formeront le comité chargé de l'organisation de cette réunion.

Sir William Dawson est nommé membre du conseil de la Société.

Samedi sir Richard Cartwright a adressé la parole à Guelph devant une grande assemblée des cultivateurs du comté de Wellington, et lundi soir au Club des jeunes libéraux de Toronto. Il a traité de la Réciprocité illimitée.

Dans les deux circonstances il a remporté un immense succès. Lundi le 15 courant, il parlera à Mitchell, et le lendemain à Clinton, Ontario.

Ardo de statistiques, le gouvernement devrait demander aux officiers du renseignement les renseignements suivants :

1o Combien de millions ont été amassés par les grands manufacturiers depuis 12 ans ?

2o Combien de personnes ont partagié dans cette aubaine et en ont profité ?

3o Combien de cultivateurs, sous le régime actuel, font de l'argent avec l'agriculture ?

4o À quelle classe de notre société la protection a profité à part les grands manufacturiers ?

5o Du combien par cent le tarif a fait hausser le prix des effets de la coupe ?

6o Du combien par cent a diminué le coût des effets manufacturés ?

7o Combien de Canadiens émigrent chaque année aux États ? Mais peut-être le gouvernement trouve-t-il le public déjà trop renouillé sur ces sujets ?

Une compagnie puissante disposant d'un capital de \$5,000,000 vient d'obtenir des lettres patentes sous le nom de Dominion Cotton Mills Company. Le bureau de direction se compose de M. F. A. Gault, président ; M. Jacques Grenier, vice-président ; MM. R. L. Gault, S. H. Ewing, D. Morrice, J. O. Villeneuve et C. E. Gault, directeurs.

Déjà la compagnie a fait l'acquisition des fabriques de coton d'Hocheville, de Ste-Anne, de Coaticook, de Magog, de Kingston, de Drantford, de Moncton, d'Halifax et de Windsor, Nouvelle-Écosse. Le prix d'achat de tous ces établissements réunis s'élève à \$3,800,000.

Toutes ces fabriques, et d'autres de moindre importance que la compagnie est en train d'acheter, fonctionneront en peu de temps, à partir du mois de janvier, et l'ouvrage marchera sans interruption. Les fabricants disent qu'ils peuvent manufacturer ici le coton à plus bas prix qu'en Angleterre, parce que la matière première leur coûte meilleur marché. On serait tenté de croire qu'après cela nous aurons du coton en abondance et à bon marché. Illusion ! On ne fabriquera que pour l'étranger. Tout ce coton est destiné à l'exportation et sera expédié aux Indes occidentales, dans l'Amérique du Sud et jusqu'en Chine.

La matière première vient de l'étranger, la matière fabriquée reprendra le même chemin. Voilà donc une industrie qui ne peut pas se passer de protection, tout en se passant du tarif protecteur, que les Tories ne cessent de nous vanter comme un spécifique indispensable au succès de l'industrie nationale et comme une bonne aubaine pour le consommateur canadien. Nous sommes obligés de subir les conditions des combines, ou de payer des droits exorbitants en important cet article. C'est clair et visible. Quel singulier paradoxe que la protection !

NOUVELLES

Visite aux écoles du soir

Hier soir, le révérend M. Rouleau, accompagné de MM. Hrossak, président des commissaires d'écoles protestantes, P. J. Jobin, G. Galo et Dr. M. Albert, secrétaire des écoles du soir, ont fait une visite aux écoles de Saint-Joach et de la rue Arrière. Aux deux écoles, l'assistance était nombreuse et on a fait une réception chaleureuse aux visiteurs.

La grande vente

La grande vente de marchandises endommagées par l'eau et la fumée, chez MM. Côté et Pagny, rue St-Jean, commença à 10 h. 30 au lieu de 9 heures a. m.

Le service anniversaire

Le service anniversaire du Rév. messire C. J. O. Bernier, docteur de Rimouski, sera chanté à Fraserville, Rivière du Loup, en bas, jeudi, le 11 du courant à 9 heures.

Vol

Lundi soir, entre 8 et 9 heures, un vol a été commis au Dispensaire de Lévis. Les voleurs ont brisé le tiroir à l'argent et enlevé : un traitement de piastres appartenant au propriétaire, M. Adolphe Veauveux.

Après avoir accompli leur œuvre, les voleurs se sont enfuis par la cave, où leurs pistes ont été découvertes hier matin.

La Saint-Vincent de Paul

Lundi soir, à six heures et demie, au lieu de l'église St-Jean la réunion des membres de la société St-Vincent de Paul de cette ville.

Mgr Tétu, directeur de la société, président, et les officiers de diverses conférences assistaient au baucheur.

M. Marcel Chabot, secrétaire général de la société, a lu le rapport des travaux durant l'année. La société a secouru 519 familles représentant environ 1500 personnes. Les sommes données à chaque personne a été en moyenne \$10, soit une somme totale de \$15,000 distribuées aux pauvres de la ville.

Rapport a aussi été fait des opérations du patronage.

M. Misac Thibault, président du comité chargé de secourir les enfants pauvres sourds-muets, a soumis le rapport des opérations de ce comité. Depuis sa fondation qui remonte à deux ans, 18 garçons et 15 filles ont été placés dans des institutions de sourds-muets. On a lu une lettre de son Excellence le cardinal, disant comme il l'apprecie hautement cette œuvre particulière mise sous le patronage de la société.

M. J. D. Cloutier a fait ensuite une intéressante causerie sur la société St-Vincent de Paul. On ne la connaît pas assez généralement, dit-il, et on ignore les bienfaits qu'elle prodigue. Il a rappelé son histoire, ses modestes débuts, quand trois citoyens dévoués se réunissaient en 1746 dans la sacristie de l'église de la Haute-Ville pour y jeter les bases. Le petit arbre a grandi et ses ramifications sont aujourd'hui puissantes et nombreuses.

En terminant il a évoqué le souvenir d'un d. s. membres les plus dévoués de la société, feu M. Joseph Frédéric, du faubourg St-Jean, qui fut pendant 24 ans président de la conférence de St-Gabriel, et il a demandé de récrire un De profundis pour le repos de l'âme de cet homme de bien.

M. le curé Plamondon a ensuite fait quelques remarques pour encourager les jeunes gens à faire partie de la société. La réunion s'est terminée par un salut solennel chanté par Mgr Tétu.

La quête a été faite par MM. les chevaliers M. Martineau et Kirouac, MM. Thibault et Ciroux.

Sous les pieds d'un cheval

Lundi après-midi, à la clôture des vépres, à Lévis, un cheval conduit par un jeune homme du nom de Lévèque a renversé un petit bambin nommé Drolet, sur la rue Eden.

Houreurusement que la voiture put être arrêtée à temps, car l'enfant était déjà sous les pieds du cheval, et il aurait sans doute reçu quelques graves blessures.

On s'empressa aussitôt de relever l'enfant qui avait eu plus de peur que de mal.

Calendrier

Décembre Lev. Cou. H.M. H.M. M. M. 8 L'Imm. Coup. 7.33 4.11 9 St-Ambroise E. D. 7.33 4.11 10 10e Jour. Trans. de la S.M. de L. 7.35 4.11 11 St-Damase, P. et O. 7.36 4.11 12 12e Jour. De l'Octave. 7.37 4.11 13 St-Lucie, V. 7.38 4.11 14 14e Jour. Du Dimanche. 7.39 4.11

Lune : Nouvelle, le 11, à 10 h. 16 du soir.

Durant le mois de décembre, les jours décroissent de 20 minutes du 1er au 20, et croissent de 5 minutes, du 21 au 31.

Caisse d'Economie

Du premier décembre courant La Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec paie quatre par cent (4%) d'intérêt sur tout dépôt, quel qu'en soit le montant. 2 déc. E J 1 mois

Fournures

La maison Alf L. G. Dugal, No. 15 rue Notre-Dame, Basse-Ville, Québec, étant pour faire de grands changements au printemps prochain, a décidé de vendre en gros et en détail, à des prix réduits, tout son stock consistant en chapeaux, moutons de perse, astrakan, chat sauvage, kangourou, wallaby ; casque en loutre, mouton de perse et soie ; gants, boas, manchons ; robes, en chèvre, grises et noires pour voitures, etc.

CAVE BORDELAISE

Grandes marques de vieilles Eaux-de-Vie de Cognac

Alexandre Mathison & Co. Cognac
Jas. Hennessy & Co. Cognac
J. & F. Martell & Co. Cognac
H. Bratton & Co. Cognac
Bouteille & Co. Cognac
Edouard & Co. Cognac
O. Yonard & Co. Eau-de-Vie d'Armagnac

HUILES D'OLIVES EXTRA PREMIERES MAISONS
Bello & Smith. Nice
Dardelle & Bissonnière. Bordeaux
J. L. Duré & Co. Bordeaux
N. Johnson & Sons. Bordeaux
A. Bosc & Co. Bordeaux

5,000 BOITES DE PETITES POUS VERTES moyennes à 12¢ et la boîte.

SPECIALITÉ
Grands vins authentiques GROS ET DETAIL
H. BEAUTEY,
Barreau d'exportation : 100, RUE DE ST-GENES, BORDEAUX
Caves et magasins : 51, DE LA FABRIQUE, QUEBEC
20 sept. - 6 m. - vendredi et samedi.

Le grand service

Le service anniversaire du Rév. messire C. J. O. Bernier, docteur de Rimouski, sera chanté à Fraserville, Rivière du Loup, en bas, jeudi, le 11 du courant à 9 heures.

Vol

Lundi soir, entre 8 et 9 heures, un vol a été commis au Dispensaire de Lévis. Les voleurs ont brisé le tiroir à l'argent et enlevé : un traitement de piastres appartenant au propriétaire, M. Adolphe Veauveux.

Après avoir accompli leur œuvre, les voleurs se sont enfuis par la cave, où leurs pistes ont été découvertes hier matin.

La Saint-Vincent de Paul

Lundi soir, à six heures et demie, au lieu de l'église St-Jean la réunion des membres de la société St-Vincent de Paul de cette ville.

Mgr Tétu, directeur de la société, président, et les officiers de diverses conférences assistaient au baucheur.

M. Marcel Chabot, secrétaire général de la société, a lu le rapport des travaux durant l'année. La société a secouru 519 familles représentant environ 1500 personnes. Les sommes données à chaque personne a été en moyenne \$10, soit une somme totale de \$15,000 distribuées aux pauvres de la ville.

Rapport a aussi été fait des opérations du patronage.

M. Misac Thibault, président du comité chargé de secourir les enfants pauvres sourds-muets, a soumis le rapport des opérations de ce comité. Depuis sa fondation qui remonte à deux ans, 18 garçons et 15 filles ont été placés dans des institutions de sourds-muets. On a lu une lettre de son Excellence le cardinal, disant comme il l'apprecie hautement cette œuvre particulière mise sous le patronage de la société.

M. J. D. Cloutier a fait ensuite une intéressante causerie sur la société St-Vincent de Paul. On ne la connaît pas assez généralement, dit-il, et on ignore les bienfaits qu'elle prodigue. Il a rappelé son histoire, ses modestes débuts, quand trois citoyens dévoués se réunissaient en 1746 dans la sacristie de l'église de la Haute-Ville pour y jeter les bases. Le petit arbre a grandi et ses ramifications sont aujourd'hui puissantes et nombreuses.

En terminant il a évoqué le souvenir d'un d. s. membres les plus dévoués de la société, feu M. Joseph Frédéric, du faubourg St-Jean, qui fut pendant 24 ans président de la conférence de St-Gabriel, et il a demandé de récrire un De profundis pour le repos de l'âme de cet homme de bien.

M. le curé Plamondon a ensuite fait quelques remarques pour encourager les jeunes gens à faire partie de la société. La réunion s'est terminée par un salut solennel chanté par Mgr Tétu.

La quête a été faite par MM. les chevaliers M. Martineau et Kirouac, MM. Thibault et Ciroux.

Sous les pieds d'un cheval

Lundi après-midi, à la clôture des vépres, à Lévis, un cheval conduit par un jeune homme du nom de Lévèque a renversé un petit bambin nommé Drolet, sur la rue Eden.

Houreurusement que la voiture put être arrêtée à temps, car l'enfant était déjà sous les pieds du cheval, et il aurait sans doute reçu quelques graves blessures.

On s'empressa aussitôt de relever l'enfant qui avait eu plus de peur que de mal.

Calendrier

Décembre Lev. Cou. H.M. H.M. M. M. 8 L'Imm. Coup. 7.33 4.11 9 St-Ambroise E. D. 7.33 4.11 10 10e Jour. Trans. de la S.M. de L. 7.35 4.11 11 St-Damase, P. et O. 7.36 4.11 12 12e Jour. De l'Octave. 7.37 4.11 13 St-Lucie, V. 7.38 4.11 14 14e Jour. Du Dimanche. 7.39 4.11

Lune : Nouvelle, le 11, à 10 h. 16 du soir.

Durant le mois de décembre, les jours décroissent de 20 minutes du 1er au 20, et croissent de 5 minutes, du 21 au 31.

Caisse d'Economie

Du premier décembre courant La Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec paie quatre par cent (4%) d'intérêt sur tout dépôt, quel qu'en soit le montant. 2 déc. E J 1 mois

Fournures

La maison Alf L. G. Dugal, No. 15 rue Notre-Dame, Basse-Ville, Québec, étant pour faire de grands changements au printemps prochain, a décidé de vendre en gros et en détail, à des prix réduits, tout son stock consistant en chapeaux, moutons de perse, astrakan, chat sauvage, kangourou, wallaby ; casque en loutre, mouton de perse et soie ; gants, boas, manchons ; robes, en chèvre, grises et noires pour voitures, etc.

Meubles ! Meubles !

GRANDS AVANTAGES

Nous profitons de la circonstance où nous amarrons le GRAND AVANTAGE que le public peut tirer de notre établissement, pour renouer notre clientèle de l'encouragement qu'elle nous a donné jusqu'à présent.

L'assortiment de meubles que nous avons actuellement en magasin est si riche et si varié que nous sommes en mesure de satisfaire tous les goûts et toutes les bourses. Notre assortiment est complet, varié et magnifique.

Nous invitons le public à venir voir notre exposition de meubles. Quant à nos prix ils défient toute compétition.

Set de chambre depuis..... \$15.00 jusqu'à \$150
Set de salon depuis..... \$25.00 jusqu'à \$200
N'oubliez pas LA MAISON

Portugais & Lemay
MEUBLIERS
26 - COTE D'ABRAHAM - 26
5 nov. - 13

RE-OUVERTURE
DUPERE & Cie.
SERRIERS
81, 83 ET 85, RUE ST-PAUL.

MM. Dupère & Cie., informant leurs amis et le public en général, qu'ils ont acheté tout le stock de Dupère & Dagnac, consistant en harma, armoires, etc., et qu'ils vendent ce stock pour quelques temps à 25 pour cent de réduction.

AVIS AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE
Messieurs les marchands de la campagne sont spécialement invités de profiter de cette occasion et de faire leur stock de la réduction qui a été faite sur tout le stock.

EMULSION
DR. MILL
A l'huile de Foie de Morue et aux Hypophosphates
Pour affections pulmonaires, Toux, Rhumes, Bronchites, etc.

Les enfants la prennent avec la plus grande facilité.

En vente chez tous les Pharmaciens
S'ent agent pour la Puisseuse
J. EMILE ROY
Chimiste-Pharmacien
40 - DES PÈRES
ST-JEAN ET STE-ANGELE
TELEPHONE 621
1611-1111

Avant l'hiver!

Faites teindre et réparer vos Pelletiers avant l'hiver, afin de les avoir prêts au premier froid.

LES DAMES trouveront à faire teindre et ajuster par une personne compétente les Mantoux et Gilets en soie et de manière à ne pas laisser voir les coutures.

N. VENER NICOL
MAISONNIER & CHAPPELLIER,
285 & 287 rue St-Joseph
ST-ROCH, QUEBEC.

A VENDRE

1o Une terre en très bon état de culture située en la paroisse de l'Assommoir Lorite, en la rang de St-Ange, contenant trois arpents et trois perches de front sur trente arpents de profondeur avec bâties dessus construites.

2o Une terre à bois située en la paroisse de St-Angel, en la paroisse St-Angel, contenant un arpent de front sur trente arpents de profondeur, sans bâties.

Conditions faciles. Titres parfaits. Le tout appartenant à sieur Narcisse Meunier.

S'adresser à F. X. GOSSELIN, Notaire, 113, rue St-Pierre, Québec.

L. N. ST-HILAIRE
61 RUE SAINT-JEAN

CHOIX DE NOUVELLES LES PLUS NOUVELLES Gravures et Chromos à bon marché Noirs, Poses de Chasses, etc.

TOUJOURS VINGT ANS

Crème pour effacer les rides du visage. Pâte pour blanchir et adoucir la peau. Pommes pour faire repousser les cheveux. Lotion pour teindre les cheveux. Eau pour blanchir les dents. Poudre pour embellir le teint. Parure pour blanchir les ongles. Crème pour faire disparaître les boutons et les taches de rousseurs.

P. MATHIE,
PHARMACIEN,
22, rue St-Jean, Québec
sept. - E J 1

C'était une manie de gelée blanche très-humide. J'avais bruni l'extérieur de la petite fenêtre de ma chambre tout mouillée, comme si quelque lutin y avait pleuré toute la nuit, et qu'il lui eût servi de mouchoir de poche. Je retrouvai cette même humidité sur les haies stériles et sur l'herbe desséchée, suspendue comme de grossières toiles d'araignée, de rameau, de brin en brin ; les grilles, les murs étaient dans le

